



ASOA DANSE DE COUPLE



LICENCE + COTISATION 2025/2026

ECRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE VOS NOMS ET ADRESSES MAILS

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL- VILLE :

TEL FIXE : TEL PORTABLE :

EMAIL OBLIGATOIRE :@

LUNDI WEST COAST SWING	MERCREDI ROCK N ROLL	VENDREDI DANSE DE SALON BALBOA
NOAM ET AMANDINE	CORINE ET MARIO	MICHEL ET BETTY (Salon) ALAIN (Balboa)
Niv1 + Practice : 20H-22H	Niv1 : 20H-21H <input type="checkbox"/> Niv2 : 21H-22H <input type="checkbox"/>	Tous Niveaux 20H - 22H
200€	160€ Niv1 / 160€ Niv2	160€
Choix principal <input type="checkbox"/>	Choix principal <input type="checkbox"/>	Choix principal <input type="checkbox"/>
Formule 2 <input type="checkbox"/>	Formule 2 <input type="checkbox"/>	Formule 2 <input type="checkbox"/>
Formule 3 <input type="checkbox"/>	Formule 3 <input type="checkbox"/>	Formule 3 <input type="checkbox"/>

Danse BALBOA : 1 vendredi tous les 2 mois de 20H à 22H (Planning à définir)

- Choix principal : Forfait du cours choisi
- Formule 2 : Forfait à 220€ qui comprend le choix d'une 2ième danse en fonction des places disponibles (choix non garanti)
- Formule 3 : Forfait à 240€ qui comprend le choix d'une 2ième et 3ième danse en fonction des places disponibles (choix non garanti)

ADRESSE DES COURS

Complexe Sportif Paul CHARPIN
Rue Max JACOB,
Les Semboules
06600 ANTIBES

PAIEMENT

Fournir :

-2 chèques (1 de 43,40€ à l'ordre de l'ASOA et l'autre du montant des cours validés par la section à l'ordre de l'ASOA DANSE)

-Remplir impérativement le questionnaire de santé et l'attestation pour les renouvellements de licence.

-Certificat médical obligatoire de moins de 3 mois pour toute première inscription.

Si la licence FSGT est prise dans une autre section seule la cotisation pour les cours de Danse sera demandée

Nom de la section et n° de licence :

CONTACT

Vous pouvez envoyer la fiche remplie aux adresses e-mail ci-dessous

franck.schertenleib@gmail.com

cmonty@wanadoo.fr

REGLEMENT ASOA DANSE DE COUPLE

- Inscription obligatoire auprès de la fédération FSGT (licence) et une cotisation à la section danse
- Certificat médical obligatoire de moins trois mois pour les nouveaux adhérents.
Pour les renouvellements un questionnaire de santé + attestation à télécharger sur la page d'accueil de notre site internet www.asoa-antibes.com.
- Des photos et des films sont régulièrement pris dans tous les cours ou les soirées peuvent être déposés sur le site de l'ASOA Danse. Les personnes qui adhèrent à la section acceptent ce règlement, et ne pourront pas nous en tenir rigueur sous des prétextes de droit à l'image ou atteinte à la vie privée.
- Dans tous les cours de danse, tous les danseurs et danseuses acceptent obligatoirement de changer de partenaire pour un meilleur apprentissage et une meilleure cohésion collective ; Une exception sera permise pour une raison valable de problème de santé.
- Aucun animal de compagnie est toléré dans l'enceinte du complexe sportif Paul Charpin, Rue Max Jacob, Les Semboules, 06600 Antibes.
- Les adhérents doivent se conformer au règlement intérieur et aux règles d'hygiène et de sécurité du complexe sportif Paul Charpin, Rue Max Jacob, Les Semboules, 06600 Antibes.
- Les personnes ne respectant pas les consignes ci-dessus ou ayant un comportement irrespectueux ou agressif seront exclus sans aucun remboursement. Le règlement de l'association ASOA stipule que le bureau de l'ASOA Général est habilité à exclure un adhérent sur la demande du responsable de la section.

Toute personne s'inscrivant à la section Danse accepte

obligatoirement le présent règlement